



## Présence du HCR en 2012

<b>Nombre de bureaux</b>	5
<b>Effectifs totaux</b>	120
Internationaux	13
Nationaux	56
JEA	4
VNU	8
Autres	39

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Éducation,  
Ministère de l'Intérieur

#### ONG :

Agence adventiste de secours et de développement, *American Refugee Committee*, *Catholic Office for Emergency Relief and Refugees*, Comité international de secours, Handicap International, Malteser International, Première urgence-Aide médicale internationale, *ZOA Refugee Care*

#### Autres :

Programme des VNU, UNOPS

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Conseil national de sécurité, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires étrangères, Ministère du Développement social et de la Sécurité humaine

#### ONG :

*Border Consortium*, Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, *Right to Play*, Service jésuite des réfugiés, *Shanti Volunteer Association*, *Solidarités International*, *Taipei Overseas Peace Service*, *Women's Education for Advancement and Empowerment*, *World Education*

#### Autres :

FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OMS, PNUD, UNICEF

## | Aperçu |

### Faits marquants

- En 2012, conformément aux amendements apportés à la législation thaïlandaise de 2008 sur l'état civil, un certificat de naissance a été délivré à un peu moins de 3 800 enfants nés dans des camps de réfugiés, ainsi qu'à 60 enfants réfugiés et demandeurs d'asile nés dans des zones urbaines en 2012.
- Plus de 6 800 réfugiés originaires du Myanmar qui vivaient dans des camps ont quitté la Thaïlande pour huit pays de réinstallation. De plus, au total, 429 réfugiés issus de la population urbaine ont quitté le pays pour neuf pays de réinstallation.
- Le Gouvernement thaïlandais a approuvé le traitement accéléré des individus non enregistrés dans les camps, au titre de critères spécifiques appliqués par les conseils d'admission provinciaux, qui sont des mécanismes nationaux de sélection pour l'entrée dans les camps. Une liste d'un millier de personnes non enregistrées ayant des liens de parenté directs avec des personnes enregistrées déjà réinstallées dans des pays tiers ou souhaitant l'être a été présentée aux conseils d'admission provinciaux pour la détermination de leur statut.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Au nombre des principales populations relevant de la compétence du HCR en 2012 figuraient des réfugiés originaires du Myanmar, hébergés dans neuf camps administrés par les autorités publiques le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar ; des demandeurs d'asile, principalement à Bangkok, arrivés en Thaïlande par voie terrestre ou aérienne en passant par des postes-frontières et originaires d'une quarantaine de pays différents (à l'exclusion du Myanmar) ; et des apatrides qui vivent dans le pays depuis plusieurs générations et ont perdu tout lien avec leur pays d'origine.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Myanmar	83 300	83 300	50	45
	Pays divers	1 200	1 200	40	30
Demandeurs d'asile	Myanmar	13 500	13 500	46	31
	Pakistan	420	420	42	36
	Viet Nam	250	250	44	40
	Pays divers	450	450	36	23
Apatrides	Apatrides	506 200	-	-	-
<b>Total</b>		<b>605 320</b>	<b>99 120</b>		

## | Rapport sur les résultats de 2012 |

### Réalisations et impact

#### Environnement de protection favorable

- Le HCR a continué de faire campagne pour la prévention et la réduction des cas d'apatridie et la protection des personnes sans citoyenneté. Le Gouvernement thaïlandais a encore progressé dans sa mise en œuvre de la stratégie nationale qui pourrait déboucher sur un statut juridique pour au moins un demi-million de personnes réputées dépourvues de nationalité et qui ont perdu tout lien avec leur pays d'origine.
- Le HCR a soutenu les centres d'aide juridique présents dans les camps qui ont prodigué des conseils sur près de 400 affaires, dont 80 ont été renvoyées devant le système juridique thaïlandais.

#### Processus de protection et documents adéquats

- Après l'approbation par le Gouvernement thaïlandais d'un traitement accéléré des cas des individus non enregistrés dans les camps, en fonction de critères spécifiques appliqués par les conseils d'admission provinciaux, le HCR a aidé les autorités thaïlandaises à mettre en place des procédures adaptées. Vers la fin de l'année, le HCR a participé aux réunions des conseils d'admission provinciaux pour déterminer le statut d'un millier d'individus non enregistrés qui avaient des liens de parenté étroits avec des personnes enregistrées déjà réinstallées dans des pays tiers ou souhaitant l'être. Le HCR a également collaboré avec le Gouvernement pour veiller à ce que les enfants nés dans les camps de réfugiés soient enregistrés à la naissance.
- Le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié conformément à son mandat pour les demandeurs d'asile qui ne sont pas originaires du Myanmar. En 2012, près de 1 300 nouveaux demandeurs d'asile ont été enregistrés et 500 individus ont été reconnus comme réfugiés.

#### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le HCR a effectué des visites et un suivi dans les camps frontaliers pour assurer la protection des enfants, notamment des mineurs séparés et non accompagnés. Près de 5 500 enfants séparés et/ou non accompagnés ont été enregistrés dans les neuf camps, dont plus de 1 500 avaient été recensés en 2012. Les autorités ont accru leur participation à la procédure de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qui a conduit à un accès élargi aux services publics pour les enfants réfugiés. En 2012, le comité chargé de la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant a examiné des rapports concernant près de 700 mineurs qui vivaient dans des camps. Sur ce chiffre, plus de 300 avaient été séparés de leur famille ou n'étaient pas accompagnés de leurs proches. Pendant l'année, ce comité a aussi pris connaissance de cas concernant 22 mineurs non accompagnés ou séparés dans les zones urbaines.
- L'application des lois sur l'immigration aux réfugiés et demandeurs d'asile en Thaïlande a eu pour conséquence l'arrestation de près de 130 d'entre eux en 2012, en dépit des interventions du HCR. Quelque 22 personnes relevant de sa compétence ont été libérées sous caution versée par des ONG et des particuliers. Fin 2012, près de 42 demandeurs d'asile et réfugiés, dont quatre mineurs, étaient en détention. Le HCR a continué de s'inquiéter profondément de la nature indéfinie de l'incarcération et la détention d'enfants. Il n'a cessé de faire pression auprès des autorités nationales pour qu'elles envisagent des solutions de remplacement, tout spécialement pour les cas les plus pressants et/ou vulnérables. L'Organisation a aussi assuré le suivi de la proposition présentée au Gouvernement par l'Équipe spéciale interinstitutions sur la détention, qu'elle dirige, pour des solutions de substitution à la détention des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Dans les camps, le HCR a distribué près de 44 000 trousseaux sanitaires aux femmes et aux jeunes filles en âge de procréer.

## Besoins et services de base

- Les réfugiés originaires du Myanmar vivent confinés dans neuf camps fermés et n'ont pas le droit de travailler. Ils dépendent donc de l'assistance extérieure. Les partenaires opérationnels fournissent l'essentiel des services de base et des secours matériels, mais le niveau d'assistance a baissé en raison d'un manque de financement ainsi que d'autres contraintes.
- Comme les réfugiés urbains sont dépourvus de statut juridique et se trouvent dans l'incapacité de chercher un emploi légal ou de jouir de services essentiels, le HCR a versé une allocation de subsistance à 1 354 d'entre eux qui étaient particulièrement vulnérables.
- Le HCR a aussi assuré des soins de santé primaires au bénéfice des réfugiés et des demandeurs d'asile urbains avec un dispensaire qui a reçu plus de 5 500 visites, dont près de 51 pour cent de cas ont par la suite été adressés aux centres de santé thaïlandais.

## Solutions durables

- En 2012, le HCR a présenté le dossier de quelque 6 500 réfugiés originaires du Myanmar à huit pays de réinstallation. Au total, 6 845 réfugiés du Myanmar sont partis pour des pays tiers. Depuis 2005, quelque 82 000 réfugiés du Myanmar ont été réinstallés dans 13 pays.
- Le nombre d'individus officiellement enregistrés dans les camps a reculé de 88 000 début 2012 à 83 000 à la fin de l'année. La réinstallation demeure la seule option viable pour les réfugiés urbains. Le HCR a présenté la demande de réinstallation de 754 réfugiés originaires d'autres pays que le Myanmar, le chiffre le plus élevé de ces cinq dernières années.
- Pour faciliter la poursuite du dialogue concernant le rapatriement librement consenti, le HCR a publié un document de discussion qu'il a partagé avec les États et la communauté humanitaire.

## Évaluation des résultats

La poursuite des réformes au Myanmar a suscité de nombreuses discussions parmi les parties prenantes, notamment sur les perspectives élargies de rapatriement librement consenti dans le pays. Le HCR continuera de promouvoir et de réaffirmer auprès de différents acteurs les principes internationaux du rapatriement librement consenti : les retours doivent être volontaires, menés dans la sécurité et la dignité, et entrepris seulement lorsque les conditions sont propices.

L'opération en Thaïlande a pu atteindre quelques-uns de ses objectifs principaux dans le domaine de la protection et des solutions durables. L'obtention de l'accord du Gouvernement sur les décisions accélérées des conseils d'admission provinciaux et le profilage de la population des camps, qui débutera en 2013, comptent au nombre des principaux succès. La réinstallation est demeurée une solution positive pour beaucoup de réfugiés en Thaïlande et un nombre croissant d'enfants a reçu un certificat de naissance.

Le HCR a dirigé ou participé à plusieurs plateformes de coordination et il a organisé des séances de formation et des ateliers pour promouvoir les principes de la protection. Il a travaillé directement avec les réfugiés, en les conseillant sur les questions de protection, en intervenant si nécessaire et en aiguillant les cas selon les besoins. Il a poursuivi ses efforts pour élargir l'espace de protection en renforçant les liens avec ses homologues du Gouvernement, particulièrement par des contacts bilatéraux réguliers et une retraite annuelle qui a rassemblé des hauts fonctionnaires des ministères concernés.

## Contraintes

L'asile et l'espace de protection sont demeurés tenus pour tous les groupes relevant de la compétence du HCR en Thaïlande. Le Gouvernement a envisagé la question des réfugiés en grande partie dans le contexte de la sécurité nationale et de ses relations bilatérales avec les pays voisins. Le fonctionnement intermittent du mécanisme national de sélection pour l'admission dans les camps a contribué à l'apparition d'une vaste population non enregistrée, estimée à 60 000 personnes à la fin de 2012. Bien que ces ressortissants originaires du Myanmar vivent dans les camps et bénéficient d'une aide alimentaire et de services essentiels, leur existence est entravée par l'absence de statut juridique. Les réfugiés et les demandeurs d'asile se trouvant en dehors des camps étaient considérés comme des migrants clandestins en vertu de la législation sur l'immigration et passibles d'arrestation, de détention et/ou d'expulsion. Les réfugiés et les demandeurs d'asile qui vivent dans les zones urbaines, y compris l'aéroport, et ceux qui sont incarcérés dans des centres de détention pour immigrants étaient particulièrement vulnérables.

## Besoins non satisfaits

- Le manque de ressources pour répondre aux besoins émergents a entravé les efforts déployés par le HCR pour maintenir une présence suffisamment étendue dans les camps frontaliers, entreprendre des interventions de protection, promouvoir des solutions globales et se préparer au rapatriement librement consenti potentiel.
- Le HCR n'a pu relever l'allocation de subsistance qu'il verse aux réfugiés vivant en milieu urbain, même si la Thaïlande a majoré son taux minimum de 40 pour cent en moyenne pour tenir compte de l'augmentation des prix. L'allocation ne couvre pas le coût de la vie des réfugiés, les obligeant à résider dans des logements surpeuplés et inférieurs aux normes, avec les problèmes d'hygiène et de santé en résultant.
- La capacité du HCR à organiser des campagnes médicales de prévention pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les zones urbaines était limitée, spécialement pour les programmes de vaccination et de nutrition.
- Environ 167 enfants n'avaient cours qu'un jour par semaine, ce qui a retardé leurs possibilités d'apprendre le thaï et d'intégrer le système scolaire local.
- Un total de 138 enfants demandeurs d'asile n'étaient pas scolarisés en 2012.

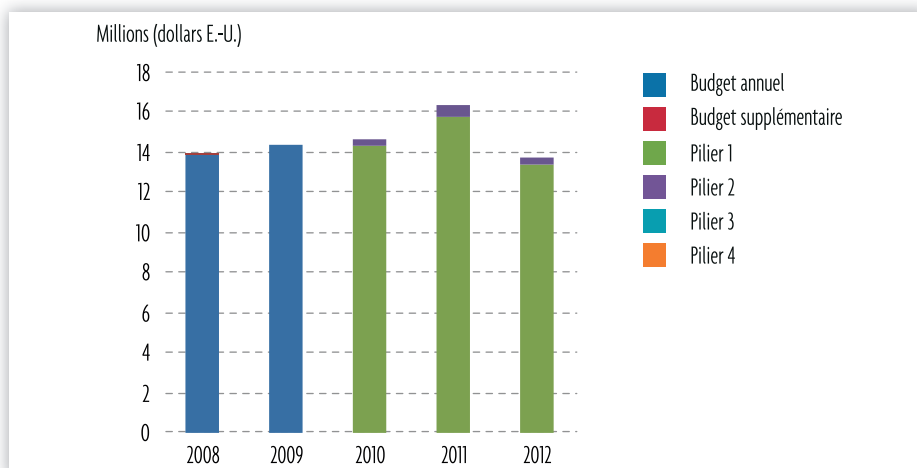
## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé avec 12 partenaires d'exécution, notamment des organismes gouvernementaux et des ONG nationales et internationales. Il a collaboré avec plusieurs partenaires opérationnels dans le cadre de l'accord de coopération commun pour l'assistance aux réfugiés originaires du Myanmar dans les camps frontaliers, à savoir le Comité de coordination des services aux personnes déplacées en Thaïlande. Le HCR a également coopéré avec un partenaire d'exécution et des partenaires opérationnels pour porter assistance aux demandeurs d'asile et réfugiés urbains.

## | Informations financières |

### Dépenses en Thaïlande | 2008-2012

Les besoins financiers pour les opérations du HCR en Thaïlande se sont élevés à 22,3 millions de dollars E.-U. en 2012 et le niveau de financement, y compris le soutien du secteur privé, a permis à l'opération de dépenser 13,7 millions de dollars E.-U. Les besoins financiers globaux en 2012 étaient inférieurs aux 25,6 millions de dollars E.-U. en 2011, le budget du bureau régional en Thaïlande ayant été retiré du budget de l'opération dans le pays.



### Budget, revenus et dépenses en Thaïlande | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>21 640 907</b>	<b>706 230</b>	<b>22 347 137</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	7 357 698	0	<b>7 357 698</b>
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	6 032 880	352 089	<b>6 384 969</b>
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>13 390 578</b>	<b>352 089</b>	<b>13 742 667</b>

#### VENTILATION DES DÉPENSES

##### Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	0	0	<b>0</b>
Droit et politique générale	0	145 772	<b>145 772</b>
Institutions administratives et pratiques	0	0	<b>0</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	816 528	0	<b>816 528</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	714 170	0	<b>714 170</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	<b>0</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 530 698</b>	<b>145 772</b>	<b>1 676 469</b>

##### Processus de protection et documents adéquats

Conditions d'accueil	0	0	<b>0</b>
Identification des cas d'apatridie	0	38 952	<b>38 952</b>
Enregistrement et établissement de profils	484 032	0	<b>484 032</b>
Procédures de détermination du statut	841 612	0	<b>841 612</b>
Documents individuels	0	0	<b>0</b>
Enregistrement et documents d'état civil	184 512	0	<b>184 512</b>
Réunification familiale	0	0	<b>0</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 510 157</b>	<b>38 952</b>	<b>1 549 108</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i>			
Protection contre la criminalité	0	0	0
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	0	0
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	886 299	0	886 299
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	99 464	0	99 464
Protection des enfants	916 403	0	916 403
<b>Sous-total</b>	<b>1 902 167</b>	<b>0</b>	<b>1 902 167</b>
<i>Besoins de base et services essentiels</i>			
Santé	797 033	0	797 033
Santé procréative et services liés au HIV	668 222	0	668 222
Nutrition	0	0	0
Sécurité alimentaire	0	0	0
Eau	0	0	0
Assainissement et hygiène	664 579	0	664 579
Abris et infrastructure	109 739	0	109 739
Accès à l'énergie	0	0	0
Articles ménagers de base	899 741	0	899 741
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	265 782	0	265 782
Éducation	1 027 303	0	1 027 303
<b>Sous-total</b>	<b>4 432 398</b>	<b>0</b>	<b>4 432 398</b>
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>			
Mobilisation communautaire	0	0	0
Coexistence avec les communautés locales	0	0	0
Ressources naturelles et environnement commun	0	0	0
Autosuffisance et moyens d'existence	52 346	0	52 346
<b>Sous-total</b>	<b>52 346</b>	<b>0</b>	<b>52 346</b>
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions globales	160 466	0	160 466
Retour volontaire	343 170	0	343 170
Réintégration	0	0	0
Intégration	0	0	0
Réinstallation	1 014 855	0	1 014 855
Réduction des cas d'apatridie	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>1 518 491</b>	<b>0</b>	<b>1 518 491</b>
<i>Direction, coordination et partenariats</i>			
Coordination et partenariats	559 505	77 903	637 409
Gestion et coordination des camps	0	0	0
Gestion de l'urgence	0	0	0
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>559 505</b>	<b>77 903</b>	<b>637 409</b>
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	0
Gestion des opérations, coordination et appui	781 717	79 584	861 301
<b>Sous-total</b>	<b>781 717</b>	<b>79 584</b>	<b>861 301</b>
Versements aux partenaires d'exécution	1 103 099	9 878	1 112 976
<b>Total</b>	<b>13 390 578</b>	<b>352 089</b>	<b>13 742 667</b>

\*Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.